

Communiqué de presse

Racine accompagne RATP Smart Systems dans le cadre de la décision de l'Autorité de Régulation des Transports relative à la distribution numérique des titres de transport franciliens

Paris, le 26 février 2026 – Racine a accompagné RATP Smart Systems, société du groupe RATP, dans le cadre d'un différend l'opposant à Île-de-France Mobilités (IDFM) devant l'Autorité de régulation des transports (ART), sur les conditions de distribution des titres de transport franciliens.

Saisie par RATP Smart Systems et SNCF Connect, l'ART a, par deux décisions du 18 février 2026, enjoint à Île-de-France Mobilités de modifier certaines conditions de distribution des titres de transport.

L'Autorité a estimé que certaines pratiques contractuelles d'Île-de-France Mobilités étaient susceptibles de freiner la concurrence et de compliquer l'accès aux titres dématérialisés, au détriment des plateformes tierces et des usagers.

Ces injonctions visent à :

- permettre la distribution de l'intégralité des titres de transport (dont le Navigo Liberté + dématérialisé et les forfaits Navigo Annuel et Imagine R) par RATP Smart Systems et SNCF Connect et les autres distributeurs qui en feraient la demande ;
- rémunérer ces mêmes acteurs pour la prestation qu'ils fournissent ;
- permettre de combiner la vente de différents services de transport ;
- assurer une distribution équitable des titres de transport *via* le service de Wallet d'Apple.

Ces décisions, rendues sur le fondement des dispositions du code des transports résultant de la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019, permettent d'assurer des conditions de concurrence équitables sur le marché francilien. Elles constituent aussi une étape structurante pour l'ouverture et l'équilibre du secteur de la billetterie numérique en France.

Racine a accompagné RATP Smart Systems tout au long de la procédure devant l'ART avec une équipe composée de Bastien Thomas (associé), François Aubin (avocat) et Simon Bohbot (avocat).

A propos de Racine

Racine est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant qui conjugue excellence juridique et pragmatisme stratégique. Depuis plus de 40 ans, ses 270 avocats – dont 76 associés – accompagnent entreprises et dirigeants dans leurs enjeux les plus complexes, en conseil comme en contentieux. Le contentieux fait partie de l'ADN du cabinet et représente 50 % de son activité, ce qui lui confère une expertise unique dans la gestion des litiges stratégiques. Présent en France et à Bruxelles, Racine couvre l'ensemble des disciplines du droit des affaires, avec des expertises phares en corporate/M&A, private equity, droit social, fiscalité, finance, immobilier, IP/IT, concurrence et restructuring.

Contact presse

Gabrielle Pelet

gabrielle.pelet@vae-solis.com

+33 6 29 94 59 87